

JURY D'APPEL

Appel N° 2005/12

Règle impliquée : 70.1

EPREUVE	SL Mini JI
DATE	11 septembre 2005
CLUB ORGANISATEUR	CNV Aix Les Bains
CLASSE	Mini JI
Président du Comité de réclamation	Jacques LE MAT

Par lettre datée du 20 septembre parvenue à la FFVoile le 22 septembre 2005, Monsieur Loïc CHAFFARD, skipper du Mini JI N° 405 fait appel de la décision du Comité de Course d'avoir créé 3 binômes afin de permettre à 16 concurrents de courir sur 13 bateaux. Les coureurs de chaque binôme ont utilisé alternativement le même bateau, d'une manche à l'autre. Cette façon de répartir les concurrents n'était pas prévue dans l'Avis de course.

Le fait d'avoir classé ces 3 binômes comme 3 bateaux à part entière pouvant poser des problèmes dans le classement général du Championnat de Ligue, Mr Loïc CHAFFARD demande au Jury d'appel d'invalidiser cette épreuve.

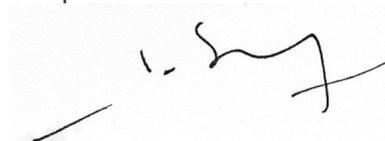
Les réponses aux questions posées à Loïc Chaffard, au Président du Comité de réclamation et au Président du club organisateur, confirment que Loïc Chaffard n'a déposé ni réclamation ni demande de réparation à l'issue de l'épreuve.

La règle 70.1 des *Règles de Course à la Voile* dit : « ... une partie dans une instruction peut faire appel d'une décision du Comité de réclamation... ».

La demande de M. Chaffard n'est donc pas un appel et ne sera pas instruite par le Jury d'Appel.

Fait à Paris le 13 décembre 2005

Le Président du Jury d'Appel
Jacques SIMON



Assesseurs : A. Bellaguet, B. Bonneau, G. Bossé, P. Brehier, P. Chapelle, P. Gérodias, Y. Léglise, J. Lemoine, A. Meyran

